**RENCONTRE PE-AESH**

**« Travailler en synergie avec un PE et un AESH »**

**Ecole Bourgogne, le 24 janvier 2023**

*Support des échanges (voire un outil de réflexions) entre PE/AESH pour faciliter la collaboration au service des élèves en situation de handicap.*

La relation PE-AESH

□ Est-il prévu des temps d’échanges entre AESH/PE ?

□ L’AESH a-t-il un cahier des charges précis concernant l’attente des enseignants ?

(cadre, consignes)

□ A-t-il connaissance de ce sur quoi le PE va travailler et de la manière dont il pourra aider l’élève qu’il accompagne ? (organisation de l’emploi du temps et une idée des contenus) -> s’il y a des choses à découper, pouvoir le faire à l’avance

□Est-ce qu’il peut ponctuellement participer à l’organisation matérielle de la classe en accord avec le PE ?

□ Est-ce que l’AESH sait trouver sa place d’accompagnant sans empiéter sur le rôle de l’enseignant ? (L’enseignant est le maître d’œuvre dans la mise en accessibilité des apprentissages et l’AESH l’exécutant)

□ Est-il invité à partager son point de vue sur l’enfant avec le PE ?

□ L’AESH a-t-il été informé de ce qu’il peut dire lors des rencontres avec les partenaires (psy, orthophoniste, ….) ?

□ L’AESH est-il autorisé à porter un jugement sur les choix pédagogiques de l’enseignant ?

La relation AESH-élève

□ L’AESH est-il au clair avec le « handicap » de l’enfant et la façon dont il peut l’aider ?

□ Est-ce qu’il connaît l’enfant et ses centres d’intérêt ?

□ Est-ce qu’il doit laisser l’enfant prendre des initiatives ?

□ Est-ce qu’il peut proposer des adaptations, des modalités d’accompagnement ?

□ Est-ce qu’il peut poser des limites à l’enfant pour assurer sa sécurité et celle des autres ?

□ Est-ce qu’il est capable de repérer les signaux faibles chez l’enfant avant que le comportement ne dégénère vraiment ?

□ Est-ce qu’il est en mesure d’aider l’élève à mettre des mots sur ses émotions ?

□ Est-il toujours disponible dans sa mission d’accompagnement (portable en silencieux) ?

□ Est-ce qu’il a conscience d’être modélisant dans la langue qu’il utilise (vocabulaire, syntaxe adaptés)

□ Est-ce qu’il sait se mettre en retrait (quand l’enseignant s’adresse à l’élève/pour favoriser l’autonomie)

La relation AESH-groupe classe

□ Est-il autorisé à se déplacer ponctuellement auprès des autres élèves ?

□ Son observation des autres enfants peut-elle compléter l’observation de l’enseignant ?

□ Est-ce qu’il veille à la socialisation de l’enfant avec les autres ? (récréation)

□ Peut-il être sollicité pour le groupe classe en cas d’absence de l’élève à accompagner ? (dans le cas où il n’y a pas d’autre notification) -> ou en cours

La posture de l’AESH en sortie

□ A-t-il été informé que sur le trajet, il contribue à la sécurité de l’ensemble du groupe ?

□ A-t-il été informé que sa mission d’accompagnement reste entière lors des sorties (-< on n’est pas là en visiteur)

Les relations avec les parents d’élèves

□ Est-ce qu’on a défini conjointement ce sur quoi l’AESH est autorisé à communiquer avec les parents ?

□ L’AESH a-t-il été informé de son devoir de réserve ? (attention à ce qui est communiqué et commenté sur les réseaux sociaux)

□ A-t-il été invité à transmettre à l’enseignant toute information concernant l’enfant ?

□ Est-il autorisé à communiquer avec la famille sur la journée de l’enfant ? Des limites ont-elles été posées ?